



*Quoi de neuf
à Uzein ?*

Votre Mairie est ouverte : de 9h à 12h
les lundi, mardi, jeudi et vendredi ;
de 13h30 à 18h les mardi et jeudi
Le maire reçoit sur rendez-vous.

 **05 59 33 19 84**

 **mairie@uzein.fr**

 **uzein.fr**

FÉVRIER 2021

Le mot du maire

A la suite de cet édito, honneur est fait au travail des membres du CME qui ont, durant leurs réunions, un jeudi sur deux sur la pause méridienne, encadrés par Mathilde, la directrice du périscolaire et la présence fréquente de Valérie, adjointe aux affaires scolaires, rédigé ce manifeste, cet appel ... Ils nous rappellent combien nos comportements, nos décisions, notre éducation seront étroitement liés à la vie qu'ils mèneront en tant qu'adultes dans les décennies à venir ...

Il me revient à l'esprit la citation d'Antoine de SAINT-EXUPÉRY : « Nous n'héritons pas de la terre de nos ancêtres, nous l'empruntons à nos enfants ».

En comité très restreint, j'ai présenté, comme cela est habituellement fait lors de la cérémonie des vœux, les projets 2021 du conseil municipal. Les grands projets annoncés pour le courant 2020 vont voir le jour, c'est une certitude cette année. L'appel d'offre pour la rénovation de la maison Lousplaas (environ 300 000 € HT) sera lancé dans les jours qui viennent, le permis de construire du pôle paramédical (environ 300 000 € HT) est en cours d'instruction, l'appel d'offre pour les travaux de voirie (environ 100 000 € HT) au futur lotissement communal « La Métairie » qui comprendra 6 lots, sera déposé courant mars. Le projet de reconstruction du restaurant scolaire et extension du périscolaire (environ 2 000 000 € HT) est en cours d'instruction. Quand les demandes de subventions seront notifiées et la certitude de l'indemnisation de reconstruction par l'assurance, le projet débutera par la réalisation du marché. Le 27 mai prochain, 4 ans après le sinistre, j'espère que notre assurance aura enfin dressé le Procès Verbal de l'indemnisation totale de la commune à laquelle elle a droit.

Lors de notre campagne, nous avons fait part de la volonté de doter notre commune d'un polysport (Citystade). Le choix du projet d'une entreprise est fait, l'emplacement est acté avec la bénédiction des présidents de club de sport et les professionnelles des structures autour de l'enfance et la jeunesse. Ce projet de 62 000 € HT devrait voir le jour cet été. Côté voirie, l'adressage réalisé par les élus a été validé par les responsables des SIG (système d'information géographique) de la Poste, du cadastre et de l'Agglomération. Dès que les plaques de numéro de rue commandées seront arrivées, les propriétaires et les locataires concernés par un changement, recevront un courrier avec les démarches à suivre et la possibilité d'être aidés par un élu.

Vu l'évolution de la crise sanitaire, les élections des conseillères-iers départementales-aux et conseillères-iers régionales-aux ont été repoussées une première fois de mars à juin 2021, les villageois sont logés à la même enseigne que l'ensemble de nos compatriotes de métropole. Nous avons appris à être patients, il va falloir apprendre à l'être encore de longs mois.

Prenez soin de vous et vos proches, nous n'avons jamais été aussi proche de la liberté !

Bien à vous, Eric CASTET.

Le mot des enfants du Conseil Municipal des Enfants

Nous les enfants d'Uzein, nous disons STOP, il est temps d'agir ! Notre avenir dépend de VOUS.

Nous, les générations futures, nous voulons changer les choses.

Nous vous demandons d'être vigilants, de respecter les règles et d'être bienveillants afin de garder notre si joli village en « bon état » et de protéger NOTRE environnement.

Nous disons STOP aux dégradations dans le village.

Nous disons STOP aux mégots, aux masques et autres déchets jetés par terre.

Nous disons STOP à ceux qui ne respectent pas les limitations de vitesse et nous mettent en danger lorsque nous profitons de notre village à vélo.

Il est temps d'agir en respectant les infrastructures du village ; en jetant vos déchets à la poubelle ; en respectant les limitations de vitesse ...

Nous, les enfants d'Uzein.

« Vos enfants ne sont pas vos enfants. Ils sont les fils et les filles de l'appel de la Vie à elle-même »
Khalil Gibran

Séance du conseil municipal du 25 janvier 2021

(tous les points ont été adoptés à l'unanimité)

1. Lotissement communal la Métairie : Convention pour desserte en gaz naturel avec GRDF

M. le Maire informe les membres du Conseil Municipal de la réception en mairie d'un projet de convention de desserte en gaz naturel du lotissement communal la Métairie, transmis par les services de GRDF. Il en fait la présentation aux membres du Conseil Municipal, pour autorisation de signature.

2. Lotissement communal la Métairie : prix de vente des terrains des lots 1, 2, 3, 4, 5 et 6:

Les travaux de viabilisation du lotissement communal la Métairie vont être entamés courant le 1^{er} semestre 2021. Il convient donc de déterminer le prix de vente des lots de la 1^{ère} tranche, soit les lots 1, 2, 3, 4, 5 et 6 en vue de leur commercialisation.

Précision : sachant que ce lotissement est assujéti à la TVA, la commune devra s'acquitter de la TVA.

LOTS	SURFACE en m ²	108.34 €/m ² HT	130 €/m ² TTC
1	546	59 153.64 €	70 980.00 €
2	549	59 478.66 €	71 370.00 €
3	511	55 361.74 €	66 430.00 €
4	512	55 470.08 €	66 560.00 €
5	430	46 586.20 €	55 900.00 €
6	429	46 152,84 €	55 770,00 €
TOTAL	2977	322 528,18 €	387 010,00 €

3. Versement au Budget Cimetière, devenu budget rattaché avec autonomie financière depuis le 1^{er} janvier 2021 :

M.le Maire rappelle à l'assemblée délibérante que, par délibération du 25 Août 2020, le Conseil Municipal a autorisé la transformation du budget annexe Cimetière en budget rattaché doté de l'autonomie financière au 1^{er} Janvier 2021. Il indique qu'il est aujourd'hui nécessaire que la commune verse au dit budget rattaché une avance remboursable, à imputer au compte 27638, dont le montant correspond au déficit d'exploitation, à savoir 12 201,00 €. Le fonctionnement de ce service (la construction de caveaux au cimetière) exigeait la réalisation d'investissements qui, en raison de leur importance et eu égard au nombre d'utilisateurs, ne pouvaient être financés sans augmentation excessive des tarifs.

Enfin, Monsieur le Maire précise que cette avance sera remboursée par le budget rattaché au fil des ventes de caveaux (chaque vente permettra de rembourser une partie de l'avance versée).

4. Projet de construction d'un polysport : sollicitation d'une subvention auprès de l'État

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet de construction d'un polysport d'un montant de 61 409,00 € HT et ajoute que le dossier de demande de subvention auprès de l'État doit être déposé.

Informations diverses

1. Déclaration détention d'oiseaux et volailles

Par arrêté préfectoral, notre village est entré dans la zone réglementée liée à la déclaration de nouveaux foyers d'influenza aviaire hautement pathogène ! Concrètement, pour tous les détenteurs d'oiseaux, de volailles, une déclaration de détention (cerfa 15472*02) doit être remplie et déposée en mairie. Cette déclaration papier est disponible en mairie ou sur cet article présent sur le site. Il est aussi possible de remplir le cerfa en ligne sur le site mesdemarches.agriculture.gouv.fr.

Retrouvez ce bulletin municipal papier en mairie ou à l'épicerie, en version numérique dès le premier mercredi du mois sur le site. D'autres articles illustrés, non présents dans ce bulletin se trouvent aussi sur le site uzein.fr, et des actualités flash sur le compte facebook de la commune.

Informations des associations et des sections du Foyer Rural d'Uzein

1. Amicale des Anciens Combattants d'uzein et de Momas

Vous avez sûrement lu ou vu à travers vos journaux quotidiens du mois de septembre, octobre et novembre 2020, la création de la première promotion des « CADETS DE L'UNC » par l'association de l'Union Nationale des Combattants du Béarn.

Les Cadets de l'UNC, que nous avons formés au sein de notre association, sont issus des volontaires au SNU (service national universel). Le but recherché par cette création de cadets est de fournir aux villages de notre département des jeunes volontaires capables de remplacer les porte-drapeaux défaillants lors des cérémonies mémorielles ou de porter gerbes, coussins de décoration lors de ces mêmes cérémonies. Il existe des villages ayant un drapeau mais plus personne pour le porter. Ce courrier s'adresse aux jeunes âgés de 15 à 16 ans volontaires pour effectuer le SNU. Cela se déroule en deux parties de deux semaines durant l'année scolaire ; première partie de 12 jours en dehors du département. La seconde partie, de 12 jours aussi, se déroule dans le département de résidence et les jeunes effectuent cette 2ième partie MIG auprès de l'institution ou association qu'ils auront choisie auparavant. C'est ainsi que l'an dernier, nous avons sélectionné 12 jeunes du département pour créer la première promotion des CADETS DE L'UNC départementale et même probablement nationale. Nous les avons formés comme porte-drapeaux, porte-gerbes, porte-coussins pendant une semaine dans les locaux mis à disposition par la mairie de Lescar et nous avons complété leur tenue par des attributs de l'UNC, béret noir avec insigne, cravate UNC et écusson de poitrine brodé. Les cadets de l'UNC 64 ont participé à sept cérémonies du 11 novembre 2020 et ils étaient prévus pour participer à la cérémonie de Billère le 5 décembre.

La CNACM recrute pour 2021, 25000 jeunes volontaires pour le SNU, les inscriptions sont ouvertes depuis le 11 janvier 2021. Pour vous inscrire, il suffit d'aller sur le site du SNU et de suivre le déroulé de la page.

Si vous voulez faire partie des cadets de l'UNC 64, effectuez votre SNU et demandez à effectuer votre période de TIG au sein de l'UNC 64, nous accueillerons cette année une trentaine de cadets.

Pour tous renseignements contactez les responsables de l'UNC 64 : François Maurice au 0666564351, Daniel Laleu au 0628575319, UNC 0547415744 les lundis de 14h00 à 17h00 ou par mail :

mauricefrancois40@laposte.net , laleud64@gmail.com, unc.bearn@cegetel.net

2. Association des donneurs de sang : La prochaine collecte de don du sang aura lieu à Lescar le mercredi 10 février de 15h30 à 19h00 au Restaurant Municipal. Pour prendre rendez-vous, allez sur «mon-rdv-dondesang.efs.sante.fr » puis se munir de l'attestation de déplacement dérogatoire durant les horaires de couvre-feu en cochant la case « déplacement pour participer à des missions d'intérêt général sur demande de l'autorité administrative. Nous comptons sur votre générosité. Le président local des donneurs de sang, Jean CARASSOU.

3. Centre de Loisirs ALSH « Le Petit Prince » :

Programme pour les vacances d'Hiver du samedi 5 février au lundi 22 février 2021.

ALSH LE PETIT PRINCE

Place de la Musique
64230 UZEIN

tél : 05 59 33 54 32
fax : 05 59 40 24 95
clsh.uzein@orange.fr

Facebook [ALSH Le Petit Prince Uzein](#)

Les inscriptions se font uniquement par mail.